



D.2017.12.13.8.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 13 Décembre 2017

8. RESSOURCES HUMAINES ET PERFORMANCES DE L'ADMINISTRATION

8.2 - Reprographie – Autorisation de signer le marché avec la société REPROCOLOR31.

L'an deux mille dix-sept, le treize décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe			X
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Aujoulat à partir de 11h06)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Pour le fonctionnement interne de ses services, Tisséo-Collectivités doit pouvoir commander, auprès d'un prestataire extérieur, des prestations de reprographie.

La procédure utilisée sera la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commande passé en application de l'article 78 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 3 janvier 2018.

L'accord-cadre peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 4 ans.

L'accord-cadre prévoit que les prestations feront l'objet de bons de commande, avec les montants minimums et maximums suivants :

<i>Période</i>	<i>Minimum H.T.</i>	<i>Maximum H.T.</i>	<i>Valeur</i>
Période initiale	10 000,00	100 000,00	Euros
1ère période	10 000,00	100 000,00	Euros
2ième période	10 000,00	100 000,00	Euros
3ième période	10 000,00	100 000,00	Euros
Total	40 000,00	400 000,00	Euros

La Commission d'Appel d'Offres du 4 Décembre 2017 a décidé d'attribuer le marché à la société REPROCOLOR31.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

* *

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le marché n° M2017-363 avec la société REPROCOLOR31 et le cas échéant les avenants au marché n'entraînant pas d'augmentation du montant du marché.

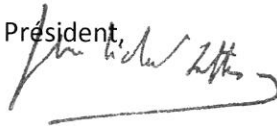
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2017 du SMTC-Tissé.

ARTICLE 4: DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES